



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Morbihan
Arrondissement de PONTIVY
Canton de PLOERMEL
Commune de FORGES DE LANOUEE

Décision numéro 06/2026 du 12 février 2026

**OBJET : PASSATION D'UN MARCHÉ DE PRESTATIONS DE SERVICES EN PROCEDURE ADAPTEE AVEC LA SARL
TELESECURITE LOIRE BRETAGNE POUR L'ACHAT D'UN BOITIER DE PROGRAMMATION DANS LE CADRE DE L'INSTALLATION
DE L'ALARME ANTI INTRUSION A L'ATELIER MUNICIPAL – SITE DE LANOUEE**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 (N° 20-25/05-01) (rubrique N° 4), portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de préparer, passer, exécuter et régler les marchés et les accords- cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 mars 2022 (N° 22-11/03-06) (rubrique N° 4) portant modification et ajout à la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 (N° 20-25/02-01) relative aux délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal, fixant une limite à 25 000 euros HT,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 24 juin 2022 relatif à la publicité des actes des Collectivités Territoriales décidant de la publication par voie d'affichage à compter du 1er juillet 2022,

Vu la décision du Maire N° 60 du 04.11.2025,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'achat d'un boîtier de programmation dans le cadre de l'installation de l'alarme anti intrusion à l'atelier municipal

Vu la proposition de devis de la SARL Télésécurité Loire Bretagne en date du 13 janvier 2026

Vu la délibération du Conseil Municipal N° 2025-12.18-14 du 18 décembre 2025 autorisant le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026,

DECIDE

Article 1^{er} : Il est passé un marché de prestations services avec la SARL Télésécurité Loire Bretagne à Arradon pour l'achat complémentaire d'un boîtier de programmation dans le cadre de l'installation de l'alarme anti intrusion à l'atelier municipal. Le coût s'élève à 344,23 € HT.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales de la Commune et un extrait sera affiché en mairie.

Fait à Forges de Lanouée
Le 12 février 2026

Le Maire,
Jacques BIHOUEE

Le Conseil Municipal sera informé lors d'une prochaine séance

